

COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE



RAPPORT DE GESTION 2017



PREAVIS N° 3/2018 DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2017	3
CONSEIL COMMUNAL.....	3
MUNICIPALITE.....	3
REPARTITION DES DICASTERES.....	4
Dicastère d'Ingrid Rossel	
ADMINISTRATION	5
ARGDV	6
FEM.....	6
ORGANISATION SCOLAIRE	6
AJERCO	8
CANTINE PIC & CROC	9
BIBLIOTHEQUE	9
BUREAU DES SYNDICS.....	11
Dicastère d'Olivier Berthoud	
ZONE INDUSTRIELLE	11
SOCIAL	14
VISION DE LA MUNICIPALITE A L'HORIZON 2030.....	15
ASPIC	16
Dicastère de Michel Gruaz	
DOMAINE FORESTIER	16
DOMAINE DE L'EAU	18
EPURATION	19
CIMETIERE	20
REGLEMENT GENERAL DE POLICE	21
MOBILITE	21
Dicastère d'Eric Maeder	
SDIS REGION VENOGÉ.....	22
ROUTES	23
NOUVELLE CONSTRUCTION	24
MANIFESTATIONS.....	24
Dicastère d'Olivier Duperrut	
POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	26
DECHETS	26
ORPC GROS-DE-VAUD	28
BATIMENTS COMMUNAUX	31
CONCLUSION	32

PREAVIS N° 3/2018

DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi du 28 février 1956 sur les Communes, ainsi qu'à l'article 95 du Règlement du Conseil communal de la Commune de Vufflens-la-Ville, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur la gestion pour l'année 2017.

Comme présenté l'année dernière sur demande du Conseil communal, deux documents vous sont désormais soumis, à savoir :

- les comptes et commentaires, qui portent exclusivement sur les éléments financiers
- le rapport de gestion, qui porte sur les autres aspects de l'activité de la Municipalité

Cette formule permet à la Municipalité d'informer le Conseil communal de manière plus approfondie, en développant certains éléments sensibles ou stratégiques.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a siégé 5 fois au cours de l'année 2017. Quinze préavis municipaux ont été soumis au Conseil communal qui les a acceptés.

Le préavis 7/2017 relatif à la construction d'un bâtiment polyvalent a été accepté à une très large majorité. La Municipalité a rencontré les personnes ayant formé des oppositions durant la mise à l'enquête. Celles-ci ont décidé de maintenir les 2 oppositions, lesquelles ont été levées. Une des oppositions en est restée à ce stade, alors que l'autre opposant a interjeté recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP); le recours était toujours pendant au 31 décembre 2017. Il en résulte naturellement un retard de plusieurs mois pour ce projet, avec des impacts potentiels sur son financement (hausse des taux d'intérêt).

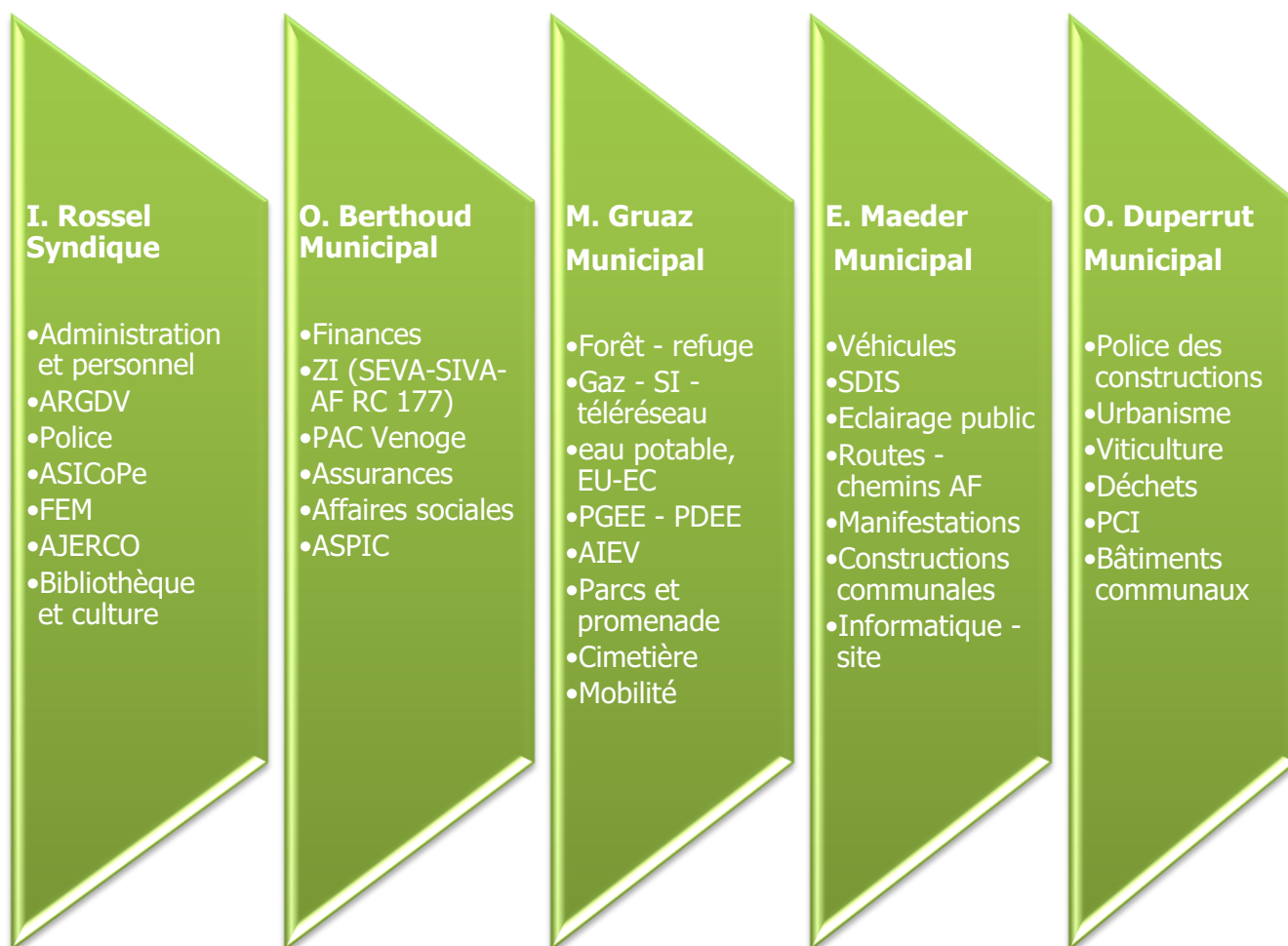
MUNICIPALITE

La Municipalité a siégé lors de 50 séances ordinaires qui ont lieu le lundi matin. A ces séances, sont venues s'ajouter de très nombreuses réunions avec des commissions, des associations intercommunales, les syndicats SIVA, SEVA et RC 177, divers partenaires, services de l'Etat, architectes, ingénieurs, fournisseurs, notaires et géomètres, ainsi que plusieurs séances avec notre avocat dans le cadre des dossiers de la Zone Industrielle ou autres, et diverses réceptions.

A cela s'ajoute 3 à 4 séances extraordinaires par année afin de pouvoir réfléchir et débattre plus longuement sur certains sujets.

REPARTITION DES DICASTERES

Les dicastères sont répartis comme suit depuis le 1^{er} juillet 2016 :



Pour la législature 2016-2021, la vice-syndicature est organisée de la manière suivante :

- du 01.07.2016 au 30.06.2017 : Olivier Berthoud
- du 01.07.2017 au 30.06.2018 : Michel Gruaz
- du 01.07.2018 au 30.06.2019 : Eric Maeder
- du 01.07.2019 au 30.06.2020 : Olivier Duperrut
- du 01.07.2020 au 30.06.2021 : Olivier Berthoud

ADMINISTRATION

Personnel communal

Fin mars, nous avons pris congé de notre concierge M. Eric Lefebvre. L'entreprise Colanet a fait le lien entre le départ de notre employé et l'engagement de M. Bruno Moreira au 1^{er} mai. Ce dernier nous a malheureusement donné son congé pour le mois de novembre pour des raisons familiales. Il a rejoint sa famille retournée au Portugal. Nous avons engagé M. Nelso Batista dès le 1^{er} novembre pour son remplacement.

La Municipalité a relevé qu'une entreprise de nettoyage ne peut pas remplir l'ensemble des tâches qui sont confiées à notre concierge. Même si nous avons été très satisfaits de leurs services, nous avons pu constater, outre l'aspect plus onéreux, que les petites réparations ne sont pas faites par ce type d'entreprise, d'où une dégradation plus rapide de nos immeubles.

Dès le 1^{er} avril, notre boursière Mme Dominique Nijenhuis a diminué son temps de travail de 70 à 60 % ce qui est suffisant pour accomplir sa tâche. Son taux de travail à la Commune de Mex a été augmenté de 30 à 40 % .

Groupe aînés

Aucune séance n'a eu lieu. Cette commission sera réactivée suite à la présentation de la vision.

Population

Au 31 décembre 2017, la population de Vufflens-la-Ville s'élevait à 1'284 habitants.

De ces 1'284 habitants (655 hommes et 629 femmes), on dénombre 1'084 personnes de nationalité suisse et 200 personnes de nationalité étrangère. Durant l'année, nous avons dénombré 99 arrivées pour 67 départs, 7 naissances et 5 décès.

Gendarmerie

Dans la main courante du poste d'Echallens, il est à signaler 145 évènements relatifs à notre Commune durant l'année.

Les activités de l'association sont dans la continuité de la description du rapport d'activité de l'an passé.

Dans le cadre des concerts du mercredi, la Commune de Vufflens-la-Ville a pu accueillir un des 5 concerts, le 6 décembre dernier.

Une conférence a été organisée dans le cadre du comptoir d'Echallens sur les enjeux des jeux olympiques 2026. Mme Wuthrich - journaliste de la TSR a animé le débat.

Un rapport d'activité complet est rédigé chaque année par l'Association. Il est à disposition sur le site de l'ARGDV, sous l'onglet « commune ».



La fondation a poursuivi ses travaux. Toutes les écoles ont obtenu leur subvention et leur reconnaissance. Ce sont donc au total 36 écoles de musique, regroupant quelques 86 structures, qui sont actuellement reconnues par la FEM.

Les Communes et le Canton devaient prévoir pour 2017 un montant de CHF 9.50 par habitant à mettre dans le pot commun. Toutefois, lors de l'approbation de l'EMPD par les députés, un plafond maximum en francs avait été fixé pour la part cantonale. L'augmentation de la population vaudoise a été bien plus forte que prévue avec pour conséquence l'impossibilité d'assumer CHF 9.50 à l'habitant sans dépasser la limite approuvée par le Grand Conseil.

Les Communes et le Canton ont donc mis paritairement CHF 8.50 à l'habitant, à l'instar de 2016.

ORGANISATION SCOLAIRE

ASICoPe

Il manque 3 classes pour la rentrée 2018 pour les Communes Venoge. La Municipalité de Penthaz a commencé en septembre 2017 une étude afin d'installer des classes pavillonnaires. Le Comité directeur a décidé de retenir Penthaz pour éviter de transporter inutilement des enfants qui sont majoritairement résidents de cette Commune. Ces pavillons seront loués à l'ASICoPe en 2018 et jusqu'au milieu de l'année 2019.

L'entreprise CarPostal transporte nos élèves depuis la rentrée 2017. Une offre de marché public a été faite en 2016-2017 par un bureau spécialisé dans ce domaine. CarPostal a remporté ce marché public.

Réorganisation scolaire décision 158 de la DGEO

La décision numéro 142 a été remplacée par la décision 158 ci-dessous :

Décision no 158

Réorganisation de l'établissement primaire et secondaire de La Sarraz-Veyron-Venoge, de l'établissement primaire et secondaire de Cossonay-Penthalaz, de l'établissement primaire de Cossonay-Penthalaz et de l'établissement primaire et secondaire d'Apples-Bière et environs

Vu :

- l'article 18 de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO) ;
la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture décide
- 1. de rattacher la commune de Montricher à l'aire de recrutement de l'établissement primaire et secondaire d'Apples-Bière et environs, composée dès lors des communes de Bière, Berolle, Mollens, Ballens, Apples, Pampigny, Sévery, Cottens, Clairmont, Reverolle, Bussy-Chardonney, Vaux-sur-Morges et Montricher ;
- 2. de réorganiser l'établissement primaire et secondaire de Cossonay-Penthalaz, l'établissement primaire de Cossonay-Penthalaz et l'établissement primaire et secondaire de La Sarraz-Veyron-Venoge en créant à leur place quatre établissements d'enseignement, à savoir :
 - a. l'établissement primaire de Cossonay et environs, dont l'aire de recrutement est constituée des communes de Cossonay, Gollion, Vuillierens, Dizy, Senarclens, Grancy, La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Mauraz, L'Isle et Mont-la-Ville ;
 - b. l'établissement primaire de Penthaz-Penthalaz et environs, dont l'aire de recrutement est constituée des communes de Penthaz, Penthalaz, Dailens, Lussery-Villars, Vuflens-la-Ville et Mex ;
 - c. l'établissement secondaire de Cossonay-Penthalaz et environs, dont l'aire de recrutement est constituée des communes de Cossonay, Gollion, Vuillierens, Dizy, Senarclens, Grancy, La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Mauraz, L'Isle, Mont-la-Ville, Penthaz, Penthalaz, Dailens, Lussery-Villars, Vuflens-la-Ville et Mex ;
 - d. l'établissement primaire et secondaire de La Sarraz et environs, dont l'aire de recrutement est constituée des communes de La Sarraz, Pompaples, Orny, Eclépens, Ferreyres, Moiry et Chevilly ;

La création d'un nouvel établissement primaire et secondaire Penthaz-Penthalaz et environs dépendra du développement suffisant des centres régionaux concernés. Une étude démographique sera conduite en 2020 afin d'établir les données à ce sujet. Sur cette base, les communes concernées confirmeront d'un commun accord leur volonté de créer cet établissement.

Il est précisé que cet établissement secondaire serait rattaché au groupement primaire de Penthaz-Penthalaz, dont l'aire de recrutement est constitué des communes de Penthaz, Penthalaz, Dailens, Lussery-Villars, Vuflens-la-Ville et Mex.

Cet établissement devrait pouvoir recevoir les premières classes de 9^e HarmoS dès la rentrée 2023;

- 3. de fixer au 1^{er} août 2015 la date d'entrée en vigueur des premiers éléments de cette réorganisation ;
- 4. de charger la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) de la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision annule et remplace la Décision n° 142 telle qu'amendée le 14 novembre 2016.

Lausanne, le 26 juin 2017


Anne Catherine Lyon

Suite à cette décision, les Communes du haut de l'ASICoPe et les Communes venant du Pied du Jura ont créé une association du nom d'ASICoVV et leurs autorités ont été installées.

Les Communes du bas de la Venoge ont adopté en décembre les nouveaux statuts permettant la création de l'association ASIVenoge.

La tâche de ces deux nouvelles associations est pour l'instant la planification des constructions nécessaires pour le futur.

D'ici là, l'ASICoPe continuera de s'occuper des élèves, des bâtiments existants et des transports.

ASIVenoge

A mi-décembre, les législatifs des Communes de Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthaz, Penthaz et Vufflens-la-Ville ont adopté les statuts relatifs à l'adhésion à la nouvelle association intercommunale ASIVenoge. Dès lors, les autorités peuvent être mises en place.



UAPE (Unité d'accueil pour écoliers)

Une UAPE est une structure répondant aux critères de la LAJE (loi sur l'accueil de jour de la petite enfance), subventionnée, dotée de personnel éducatif. Elle est ouverte 47 semaines par année, matin, midi, après-midi. Le montant facturé aux parents est proportionnel à leur salaire.

En août 2017, deux UAPE ont été ouvertes dans le périmètre AJERCO. L'UAPE de Vufflens-la-Ville, dont la capacité d'accueil est de 12 places, se trouve dans l'ancien collège. Elle est destinée en premier lieu aux 1 et 2 P Harmos. Si toutes les places ne sont pas occupées, elles peuvent être attribuées au 3 et 4 P Harmos.

L'UAPE de Cossonay a une capacité de 44 places.

Accueil familial de jour

54 accueillantes en milieu familial (AMF) ont assuré la prise en charge de 492 enfants soit un total de 228'613 heures d'accueil. Au total, 1'116 enfants ont été accueillis au sein du réseau AJERCO en 2017.

45 enfants de Vufflens-la-Ville fréquentent une structure d'accueil collectif et 5 enfants sont placés en accueil familial. Sur la liste d'attente, il y a encore 16 enfants de Vufflens-la-Ville qui sont inscrits.

CANTINE PIC & CROC

Notre cantine est ouverte pendant les périodes scolaires et prend en charge les enfants deux périodes par jour, soit le midi et l'après-midi. Elle n'est pas subventionnée au sens de la LAJE.

Pour notre cantine Pic & Croc, la Commune de Vufflens-la-Ville facture le même montant à tous les parents en fonction de la prestation fournie. Les enfants sont encadrés dès la sortie de l'école et sont ramenés à l'école pour le début des cours. L'après-midi ils sont également pris en charge à la sortie des classes jusqu'à 17h30. Un traiteur fournit les repas « fourchette verte ».

Une moyenne de 66 enfants par semaine sont inscrits pour les repas de midi et environ 15 enfants pour le goûter. Les enfants proviennent de Vufflens-la-Ville, Mex, Penthaz, Vullierens, La Chaux et Cossonay-Ville. Durant l'année, il y a 3'500 repas servis et 900 goûters consommés.

Il est à relever que la fréquentation des cantines communales est en constante augmentation. Cela représente 23'756 repas servis dans les Communes primaires du périmètre de l'ASICoPe.

BIBLIOTHEQUE

Pour la bibliothèque, l'année 2017 a été marquée par :

- l'augmentation du nombre de livres empruntés à Bibliomédia de 150 à 400 livres suite à l'acceptation par le Conseil communal d'utiliser une partie du fonds culturel à hauteur de CHF 1'000.-
- le don de la part de l'école de Vufflens-la-Ville de la magnifique fresque que les enfants ont réalisée, laquelle a été installée à l'entrée de la bibliothèque



Les visites des classes

Les visites des écoles de Vuflens-la-Ville et Mex offrent aux élèves la possibilité de consulter sur place ou d'emprunter des documents pour leurs études, mais également pour leurs loisirs.

Pour les enfants de l'école de Vuflens-la-Ville et Mex, la bibliothèque est un passage obligé. Les enseignants voient l'importance du contact avec les livres et il est très positif à notre avis qu'il existe ce lien école - bibliothèque.

Né pour lire

L'objectif est de sensibiliser les parents à l'importance de raconter des histoires et de découvrir des livres avec les tout-petits. A la fin de l'animation-lecture, nous prêtons des livres, proposons de la documentation et offrons du thé ou du café pour créer un climat convivial.



L'accueil « Bébé à la bibliothèque » les 18 janvier, 15 mars, 17 mai, 5 septembre et 7 novembre, de 9h30 à 10h30, avec la présentation de livres cartonnés, contes avec le kamishibai et comptines à découvrir, étaient animés par Mme Florence Paratte, dans le cadre du programme "Né pour lire".

Contes

Des lectures ont été organisées durant l'année sur les thèmes suivants :

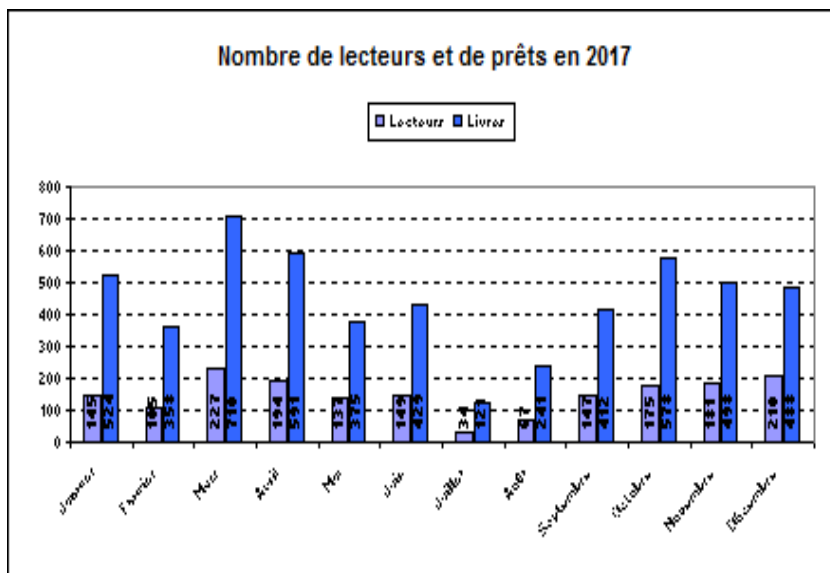
- Jeu des 7 familles, le samedi 11 mars avec la participation de 17 enfants
- Contes pour petits et grands, le 1er juin en présence de 26 enfants
- Contes en vadrouille, le 26 octobre avec 30 enfants
- Contes de Noël et musique, le 14 décembre où 50 enfants et 45 adultes ont été accueillis

La bibliothèque en chiffres

- nombre de documents : 4'564
- livres pour jeunes et adultes : 4'372
- prêté 5'325 documents
- nombre de lecteurs qui sont venus à la bibliothèque cette année : 1'771
- documents répertoriés avec le programme « BiblioMaker » à ce jour : 4'565

Les statistiques

	<u>Lecteurs</u>	<u>Livres</u>
Janvier	145	524
Février	105	358
Mars	227	710
Avril	194	591
Mai	137	375
Juin	149	429
Juillet	34	121
Août	67	241
Septembre	147	412
Octobre	175	578
Novembre	181	498
Décembre	210	488
Total	1771	5325



BUREAU DES SYNDICS

Le bureau des Syndics s'est réuni quatre fois en vue de la préparation des assemblées des Syndics, entre autres. Deux sujets ont été retenus en plus des informations venant des différents Services du Canton soit les adaptations liées au Plan Directeur Cantonal et la préparation à la nouvelle naturalisation.

O. Berthoud
Municipal

**Finances, Zone industrielle
(SEVA-SIVA-AF RC 177),
PAC Venoge, Assurances et
Affaires sociales, ASPIC**

ZONE INDUSTRIELLE

La zone industrielle et le suivi de son développement restent un élément clé pour la Municipalité, qui lui porte toute son attention et sa vigilance.

La Municipalité est toujours consciente de l'importance que revêtent les nuisances sonores en particulier, pour ce qui concerne la qualité de vie de la population. Elle ne peut cependant pas s'opposer à un projet conforme aux normes légales et réglementaires. Elle peut en revanche agir en amont pour influencer les projets, de manière à ce que les nuisances générées soient minimisées. Elle doit également être vigilante pour les projets mis à l'enquête à Aclens, ainsi que pour les projets prévus par le canton sur la parcelle 1237 du territoire communal.

La Commission de suivi des nuisances sonores a siégé deux fois.

De plus, la Municipalité continue à passer au peigne fin les projets qui lui sont soumis, y compris les documents émanant du Canton, tels que rapports ou études d'impact. Dans cet esprit, elle refuse notamment toutes les formulations conditionnelles, telles que « devrait » ou « en principe ».

Cette approche rigoureuse a permis d'obtenir de très significatives réductions des émissions sonores par rapport aux projets initiaux. De très nombreux contacts ont également eu lieu avec les Services de l'Etat, ainsi qu'avec les Conseillères d'Etat Gorrite et de Quattro.

Plusieurs propriétaires de parcelles sises sur le territoire communal ont demandé en 2016 la modification du PPA régissant la zone industrielle de la Plaine. Une initiative communale demandant une modification des affectations autorisées et du degré de sensibilité au bruit a par ailleurs été déposée en août 2016. Elle a abouti en novembre 2016 et été transmise aux Services de l'Etat pour examen préalable. Après de nombreuses relances, lesdits services ont finalement pris la position suivante par courrier du 16 juin 2017 :

« Après analyse, nous constatons que ces modifications ne pourraient pas être admises par le SDT pour les raisons suivantes : les principes de planification ne peuvent être limités aux frontières communales. A moins d'une analyse de détail justifiant une différence des situations de part et d'autre de la limite communale, la destination de la zone ne peut pas être modifiée sur une seule Commune. Le PPA « Plaine de la Venoge » affecte un site stratégique cantonal. A l'échelle cantonale, ce secteur a été jugé nécessaire pour des activités industrielles. L'objectif du PPA est précisément d'accueillir des activités qui ne sont pas réalisables dans d'autres zones. La modification de l'article 2.1 serait donc en contradiction avec le but du PPA. Nous notons par ailleurs qu'une initiative populaire ne peut pas déroger aux principes d'aménagement du territoire. »

Prenant acte de cette position, la Municipalité a présenté un préavis au Conseil communal, avec la proposition suivante :

- Dans ces conditions, compte tenu en particulier des exigences légales reprises dans les conclusions ci-après, la Municipalité propose au Conseil communal de ne pas donner suite à l'initiative « changement du Règlement spécial, plan partiel

d'affectation (PPA) « Plaine de la Venoge » en vue de la réduction des nuisances sonores ».

Cette proposition a été acceptée avec les précisions suivantes de la part du Conseil communal :

- Qu'il n'est pas établi de façon péremptoire que l'initiative serait nulle en ce qu'elle violerait le droit supérieur et l'unité de rang, de forme ou de matière ;
- Que cette initiative est toutefois irréalisable vu la position de l'Autorité Cantonale, maître de la décision en la matière, et confirmée dans sa correspondance du 16 juin 2017 ;
- Que la Commune de Vufflens-la-Ville respectera pour ce qui concerne la parcelle lui appartenant et non encore occupée, l'esprit et la lettre du texte de l'initiative;
- Que la Commune demandera à l'Etat, en lui rappelant qu'une initiative a été déposée, de prendre en considération les éléments figurant dans l'initiative notamment en ce qui concerne le degré de sensibilité au bruit et de faire respecter ces mêmes conditions sur la parcelle lui appartenant.

L'étude acoustique ferroviaire et routière globale mise en œuvre par les Services de l'Etat à la demande de la Municipalité lui a été présentée en mars. Ses conclusions sont les suivantes :

« La zone industrielle de la Plaine de la Venoge est un pôle d'activité d'intérêt cantonal, dont le plein développement est prévu pour l'horizon 2030. La DGE-DIREV a mandaté le bureau d'ingénieur CSD Ingénieurs, le bureau d'acoustique EcoAcoustique et le bureau de trafic Transitec pour réaliser une analyse globale des nuisances sonores induites par le trafic routier et ferroviaire de la ZI. D'ici 2030, le nombre de mouvements prévisionnel de wagons devrait augmenter d'environ 230% par rapport à 2016. Plusieurs mesures de réduction des nuisances sonores ont déjà été effectuées et d'autres seront réalisées d'ici 2020, avec notamment le changement des moteurs diesel des compresseurs frigorifiques par des moteurs électriques et la prolongation de la voie tiroir. À l'horizon 2030, on observe une augmentation des niveaux sonores à l'immission de 1 à 4 dB(A) de nuit et de 5 à 7 dB(A) de jour par rapport à l'horizon 2016. L'augmentation des niveaux sonores entre les horizons 2020 et 2030 varie entre 1 et 2 dB(A) pour la période diurne et jusqu'à 1 dB(A) pour la période nocturne. Les valeurs de planification (VP) sont respectées avec un écart, selon les points récepteurs, compris entre 1 et 17 dB(A). Le développement attendu de la ZI de la Plaine de la Venoge est ainsi conforme à l'Ordonnance sur la Protection contre le Bruit (OPB) concernant le bruit ferroviaire. Le trafic routier généré par la ZI passera principalement par le nord via la RC 177 pour rejoindre la jonction autoroutière de Cossonay. Avec l'ouverture de la RC 177 en 2018, des baisses de trafic sont prévues sur les axes à l'intérieur de la localité de Vufflens-la-Ville. Les valeurs de planification avec le trafic 2030 seront respectées au droit des habitations situées le long de la RC177. L'article 7 OPB est respecté pour la RC 177 dans le village de Vufflens-la-Ville. »

Enfin, le recours contre le permis de construire délivré à la Coop a été retiré, alors que celui interjeté contre le permis de construire délivré à H2M a été déclaré irrecevable par la CDAP.

RC 177

Les travaux de construction de cette nouvelle route ont considérablement avancé en 2017, avec notamment la mise en fonction de l'évitement de Penthaz.

La Municipalité rappelle que la route d'accès à la zone industrielle doit permettre de limiter le trafic à travers notre village. La route sera équipée d'un revêtement phono-absorbant et de parois anti-bruit.

SOCIAL

ARASPE

En 2017, deux assemblées intercommunales ont été convoquées, le 8 juin à Assens pour l'examen des comptes et le 29 novembre à Echallens pour l'examen du budget.

Ressources Humaines

Un total de 59,68 Équivalents Plein Temps (EPT) contractuels étaient actifs au 31 décembre 2017 : 43,76 EPT au Centre social régional (CSR) et 15,92 EPT dans les Agences d'assurances sociales (AAS). La moyenne annuelle a été de 57,05 EPT (41,38 EPT au CSR et 15,67 EPT dans les AAS).

L'augmentation des EPT s'explique en grande partie par une augmentation du nombre d'apprentis (l'ARASPE est passée de 3 à 5 contrats d'apprentissage à la rentrée), et par un mandat spécifique au CSR.

Prestations du CSR

En 2017, le CSR a géré 986 dossiers RI actifs en moyenne mensuelle, par rapport à une moyenne de 980 en 2016 et 945 en 2015. La tendance annuelle s'est donc stabilisée depuis l'année précédente. Malgré une légère augmentation en février, l'évolution des dossiers est à la baisse depuis le mois d'août.

Le nombre de dossiers financés par le canton pour l'exercice 2017 a été de 961, résultat très proche du budget élaboré en septembre 2016, qui tablait sur une moyenne de 963 dossiers financés.

Dans l'ensemble, peu de changements sont observés dans les volumes. La légère baisse observée globalement se retrouve dans les dossiers des secteurs du Grand Echallens et du Nord du Gros-de-Vaud, qui reculent sensiblement pour revenir au niveau de l'été 2015.

VISION DE LA MUNICIPALITE A L'HORIZON 2030

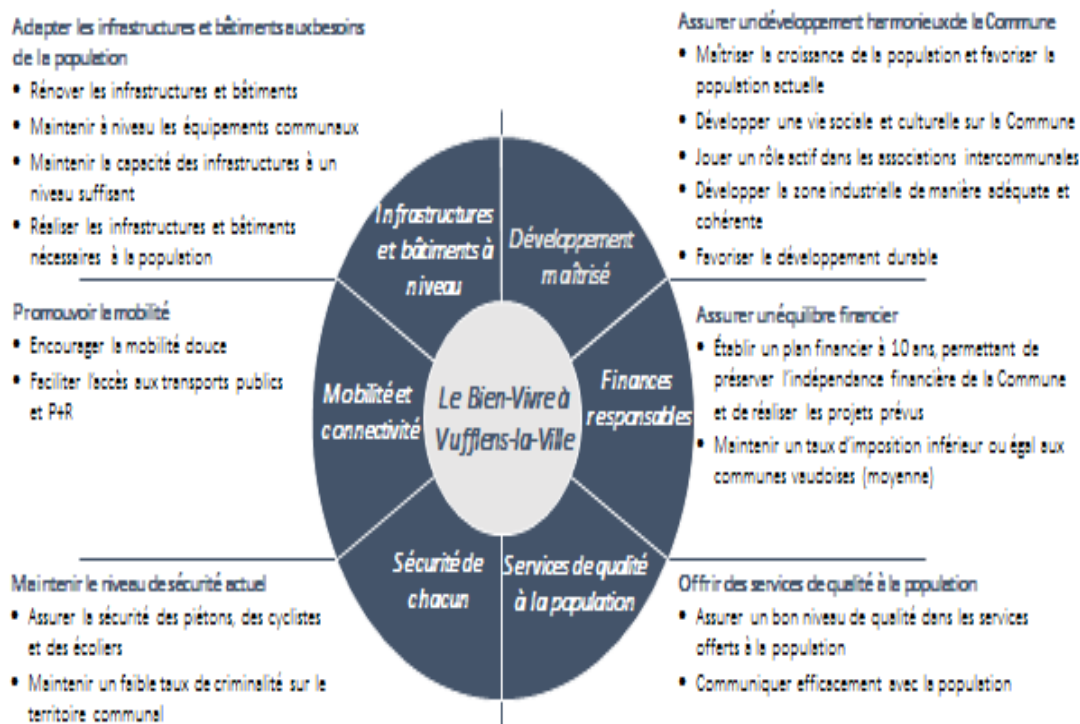
Suite au dépôt d'un postulat du Conseiller communal Parrat, demandant en substance quels étaient les projets ou intentions de la Municipalité quant à l'utilisation des Zones d'utilité publique En Marteley et En Bovon, celle-ci a décidé en 2016, après discussion avec le postulant, d'élargir sa réflexion pour ne pas la limiter à l'urbanisme.

La Municipalité a obtenu du Conseil communal un crédit en vue de définir une vision à un horizon d'une dizaine d'années. La vision de la Municipalité a été présentée au Conseil communal le 13 décembre 2017 ; une présentation complémentaire aura lieu en 2018.

La Vision de la Municipalité, élaborée avec l'appui méthodologique de la société PwC, peut être synthétisée de la manière suivante : en 2030, la population choisira de vivre à Vufflens-la-Ville pour

- Un confort et une qualité de vie au calme et proche de la nature
- Une vie communautaire riche, dynamique et solidaire
- Un caractère familial, intergénérationnel (jeunes et aînés) et responsable
- Une Commune préservant un degré d'indépendance et d'autonomie
- Un accès facile à l'agglomération lausannoise
-

Un socle robuste pour y parvenir

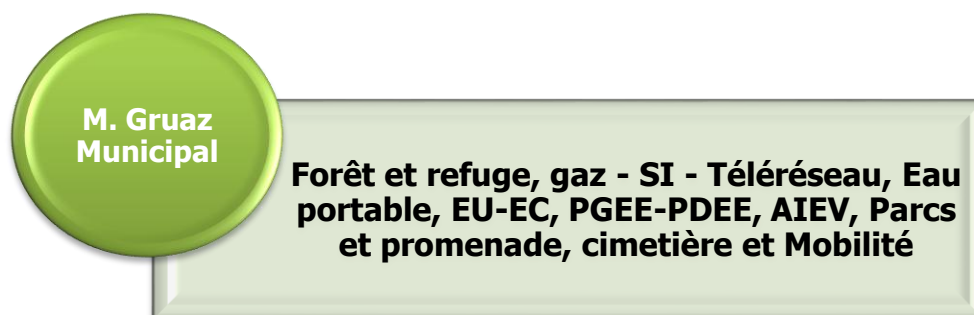


ASPIC

A l'automne 2017 a été créée l'ASPIC (Association intercommunale de la Piscine des Chavannes), dont le siège est à Cossonay.

Cette association a pour but de construire, d'administrer, d'entretenir et de gérer la piscine des Chavannes, ainsi que ses annexes, qui seront utilisées prioritairement à former les élèves à la natation dans le cadre scolaire et serviront également d'infrastructure sportive à la disposition de la population et des clubs sportifs. La piscine et ses annexes seront intégrées dans le complexe des Chavannes, à Cossonay, au bénéfice d'un droit de superficie.

M. Olivier Berthoud a été élu membre du Comité directeur. Le délégué municipal au Conseil intercommunal est M. Michel Gruaz et pour le Conseil communal M. Michel Equey. Mme Diana Duperrut est membre suppléante.



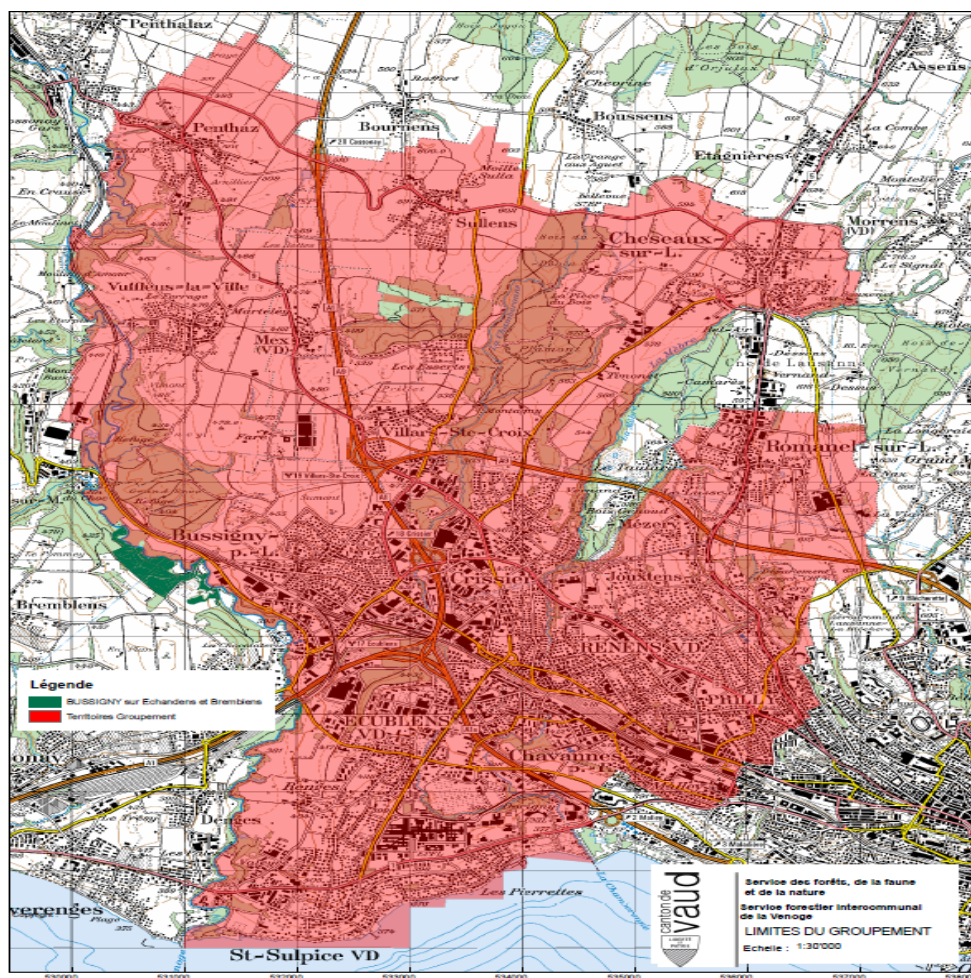
DOMAINE FORESTIER

Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

Depuis un an, les forêts communales sont louées au Groupement forestier. Onze Communes du groupement sur quinze ayant aussi confié l'exploitation et la gestion de leurs domaines forestiers au Groupement, les économies d'échelle nous permettent de bénéficier d'une réduction des coûts de plus de 20 %.

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les territoires communaux et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier, qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement il a été prélevé 4'500 m³ de bois (3'877 m³ en 2016).



Surface du groupement forestier

Cadre légal et labellisation

La surface soumise au régime forestier et propriété des communes est de 331 hectares. La possibilité annuelle de coupe est de 2'510 m³t (m³ estimé sur tige) selon le calcul des plans de gestion officiels et sanctionné par les municipalités. Précisons que depuis 2010, la gestion des forêts communales est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes). Dès lors, les exploitations répondent aussi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

Subventions, projet soins aux rajeunissements 2016-2019

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Sylviculture et fauchage (134'200 m2)

Ce chapitre traite des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Les arbres dont les tiges ont une hauteur qui varie entre 2 m. et 18 m. selon l'âge des peuplements.

PROPRIETAIRES	M2
BUSSIGNY	31065
CHAVANNES-PRES-RENENS	159
CHESEAUX-SUR-LAUSANNE	28089
JOUSTENS-MEZERY	6645
PENTHAZ	0
PRILLY	9806
ROMANEL-SUR-LAUSANNE	2623
SULLENS	24674
SAINT-SULPICE	7734
VILLARS-STE-CROIX	0
VUFFLENS-LA-VILLE	23408
TOTAL SURFACE EN M2	134203

Location du refuge

Le refuge, dont la gestion fait partie du dicastère domaine forestier, a été loué à 66 reprises.

DOMAINE DE L'EAU

Nous avons fait établir des servitudes de passage de conduites communales d'eau sous les chemins privés de Pré-Montagnon et de la Rie. Nous avons aussi préparé un dossier pour la création d'une servitude de passage de conduite d'eau sur les parcelles privées sises entre l'extrémité nord du Chemin de la Rie et le Chemin de la Cigale.

Plusieurs séances préparatoires à l'établissement de notre PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau), tout comme celui de l'entente EIEVMV, qui avaient été acceptés provisoirement en 2009, ont eu lieu en 2017. Ces PDDE devraient être acceptés par le SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires du Canton) et l'ECA dans le courant du printemps 2018.

Le décompte entre le volume d'eau acheté et vendu de septembre 2016 à septembre 2017 présente une différence de 5'350 m³ sur 71'236 m³ soit une perte limitée à 8,1 %. Une partie de la perte est due à deux fuites sur deux conduites communales du Calamottet et quelques fuites sur des conduites privées mais avant le compteur.

Suite à une consommation journalière d'eau légèrement trop élevée dès début décembre, nous en avons recherché les causes et détecté deux modestes fuites sur des conduites privées.

Règlement communal sur la distribution de l'eau

Après l'adoption de notre nouveau Règlement au printemps 2015, une modification de la structure des taxes a été proposée et acceptée par le Conseil communal en décembre. Ce principe de facturation est conforme aux exigences cantonales en la matière. Il incite aux économies d'eau.

EIEVMV (Entente Intercommunale des Eaux Vufflens-la-Ville, Mex, Villars-Ste-Croix)

En ce qui concerne l'EIEVMV, deux personnes de la Municipalité font partie du Comité. La présidence est actuellement assumée par notre Syndique Ingrid Rossel.

Les ventes de l'année 2017, année plutôt sèche, ont été importantes. Elles ont atteint un volume de 196'707 m³ soit + de 20'000 m³ par rapport à 2016.

Le fonds de réserve est suffisamment élevé pour nous permettre de renoncer à de nouveaux versements. Aussi, le budget de l'EIEVMV prévoit-il une baisse du prix de l'eau aux trois communes. Une fois encore le volume des ventes aux trois villages correspond au volume pompé, ce qui confirme que l'EIEVMV ne subit pas de perte d'eau.



Station de pompage de l'EIEVMV

EPURATION

Par la pose d'une nouvelle chambre d'eaux claires à mi-hauteur de l'Arzillier, nous avons résolu le problème récurrent du curage de la partie des villas au sud du secteur supérieur de

l'Arziller. En effet, cette canalisation était raccordée à l'aveugle sur la canalisation principale de la rue de l'Arzillier. Un grand volume de calcaire s'y déposait et le curage devenait très compliqué et coûteux.



Plaques de calcaire retirées du raccordement à l'aveugle de l'Arzillier

Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux

Après adoption en 2016 du nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux, basé sur le principe confirmé par le Tribunal fédéral du pollueur/payeur, deux préavis ont été présentés au Conseil communal afin d'y apporter les corrections nécessaires.

Le préavis 2/2017 nous permettait de réincorporer la zone industrielle du SEVA (zone du syndicat d'entretien de la Plaine Vufflens-la-Ville – Aclens) dans notre règlement. Celle-ci avait été exclue car nous pensions, tout comme la Commune d'Aclens, pouvoir bénéficier d'un Règlement spécial pour cette zone.

Au travers du préavis 12/2017 et des modifications inhérentes nous avons adhéré aux souhaits du Service juridique du Département du territoire et de l'environnement de la DGE (Direction Générale de l'Environnement), lequel demandait que les Règlements respectifs d'Aclens et de Vufflens-la-Ville comprennent la zone du SEVA et que l'on renonce à adopter un Règlement distinct pour ce périmètre. Ainsi les deux communes appliqueront-elles un règlement semblable et cohérent pour toute la zone du SEVA.

CIMETIERE

Dans le courant du printemps nous avons organisé une petite agappe marquant la pose d'un arbre en fer forgé à l'emplacement du jardin du souvenir. Cet arbre dont les symboles sont nombreux et particulièrement forts a été réalisé par un artisan de la région, M. Jean-Marie Corona de Montricher.

Les familles des personnes qui reposent au jardin du souvenir ont montré beaucoup d'intérêt et une quinzaine d'entre-elles ont demandé de graver les nom et prénom, années de naissance et de décès de leurs chers disparus.



Arbre du souvenir

REGLEMENT GENERAL DE POLICE

Afin de disposer d'un règlement général de police tenant compte de l'évolution des mœurs, le règlement de 1949 a été remplacé par un nouveau règlement général de police plus complet et adapté à notre époque.

MOBILITE

La Municipalité a consulté le projet d'horaire 2018, valable dès le 11 décembre 2017. La desserte ferroviaire demeure la même qu'en 2017.

Pour ce qui est des bus, trois arrivent à la gare en provenance de Mex-village le matin, donnant correspondance avec les trains de 6.42, 7.42 et 8.42. Trois bus quittent la gare pour Mex-village à 6.18, 7.18 et 8.18. Le soir quatre bus sont prévus dans chaque sens de 16 à 19 heures.

Depuis le 11 décembre 2016 les bus cités ci-avant arrivent et partent de Bussigny, desservant la zone industrielle devant la centrale de distribution COOP. Les prestations de CarPostal sont appréciées et le recours aux bus de la ligne 56 par les habitants de notre village permet d'en assurer un taux d'occupation qui devrait permettre son maintien.



Arrêt de Vufflens-la-Ville

**E. Maeder
Municipal**

**Véhicules, SDIS, éclairage public,
routes - chemin AF, manifestations,
constructions communales,
informatique et site**

SDIS REGION VENOGNE

Né le 1er janvier 2012, le SDIS (Service Défense Incendie et Secours) Région Venoge intervient à ce jour sur 27 communes soit 25'000 habitants au total.

Le rapport annuel du SDIS s'est déroulé à Eclépens le vendredi 12 janvier 2018.

Interventions

Le SDIS a vu le nombre d'interventions diminuer en 2017. En effet, il y a eu 198 interventions (-5.7%) dont 21 services préventifs lors de manifestations (Venoge Festival 5 jours et Fête nationale), ce qui représente un total de 2'700 heures d'engagements.

Le SDIS est intervenu 5x sur le domaine communal dont 2x pour des inondations, 1x pour une alarme automatique, 1x pour un feu de poubelle et 1x pour un service préventif fête nationale.

2017 a aussi été une année chargée au point de vue de l'instruction. Les quelques 350 sapeurs-pompiers du corps ont suivi au total plus de 8'400 heures de formation. Le SDIS a aussi organisé, sous l'égide de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers (FVSP), les journées techniques des DPS et des instructeurs vaudois en septembre.

D'un point de vue « opérationnel » plus de 2'700 heures d'interventions et 16'400 de piquets et permanences « week-end » ont été comptabilisées.

Promotions

Le Sgtn Laurent Freymond (ancien habitant de Vufflens-la-Ville) a été promu Adjudant.

ROUTES

Différents travaux d'entretien des routes ont eu lieu durant l'exercice 2017, notamment la réparation des trous au moyen d'un revêtement bitumineux sur le carrefour Grand-Rue, rue de la Forge.

Le tapis sur le trottoir du Cuvillard a été refait sur environ 30 mètres devant l'arrêt des bus tout comme celui du Calamottet, suite à une rupture d'une conduite d'eau.



Suite à la construction du giratoire de la plaine, nous avons profité des entreprises sur place pour rénover les 80 mètres de route communale en direction Gollion jusqu'au pont qui enjambe la Senoge. Les frais seront à charge communale car pas pris en charge par la construction de la RC 177 ; les travaux seront terminés en 2018.

Des travaux de taille ont été délégués à une entreprise afin de soulager notre employé communal.

Vente de 18 m²

Par acte notarié du 21 septembre 2017, il a été vendu une surface de terrain de 18 m² à détacher de la parcelle communale 38, pour un montant de CHF 9'000.- . Ce transfert a permis la création d'une place de parc supplémentaire pour l'acquéreuse.

NOUVELLE CONSTRUCTION

Un appartement de l'ancien collège a été transformé en UAPE pour le réseau AJERCO, lequel est opérationnel depuis la rentrée scolaire du mois d'août et se nomme : Les Lionceaux.



MANIFESTATIONS

Notre Fête Nationale s'est déroulée à la Grande Salle dans une ambiance fort sympathique, 165 personnes se sont inscrites pour le repas offert par la Commune. L'organisation a été prise en charge par la jeunesse.

La traditionnelle sortie de nos aînés a eu lieu le 22 août, 79 personnes ont participé. Au programme : le café croissant a été pris au port de Lutry, visite de Nest, à Vevey. La journée s'est terminée au restaurant l'Oasis, à Villeneuve. Une dizaine de personnes se sont désistées à la dernière minute, pour des raisons de santé.

Le 26 août, le traditionnel Marché a vu venir 83 artisans. La Municipalité remercie les organisateurs et les encourage à maintenir cette tradition qui dure depuis 17 ans. Pour information, la Commune soutient l'organisation du Marché à raison de CHF 1'550.- .

Jubilés

Une délégation municipale s'est rendue auprès des personnes suivantes qui fêtaient :

- ses 90 ans, Hélène Guignard
- leurs noces de diamant (60 ans de mariage) : Onorina et André Decrausaz, Marinette et Raymond Briaux
- leurs noces d'or (50 ans de mariage) : Sylvette et Guy Delessert, Martine et Marco Nicollerat, Monique et Jean-Pierre Verly

Comme le veut la tradition, ils ont tous reçu un cadeau et les meilleurs vœux des autorités.

Jeunes de 18 ans

Le 27 octobre, la Municipalité a reçu les jeunes de la volée de 1999. Dix jeunes gens ont répondu présents et 5 n'ont pas pu venir.

Cette année, nous avons modifié le programme. Après une visite du réservoir avec explication sur la provenance de notre eau, nous nous sommes rendus au refuge pour terminer la soirée autour d'une fondue chinoise.



La Commune a organisé une fenêtre de l'Avent le mardi 5 décembre où une trentaine de personnes ont dégusté la soupe à la courge préparée par Mme Duvoisin et partagé le verre de l'amitié. Nos remerciements à la gym dames pour la mise sur pied du calendrier de l'Avent et de l'organisation du téléthon.

Le 12 décembre, nous avons reçu le personnel non permanent où nous avons pu le remercier pour le travail qu'il effectue toute l'année autour d'un apéro dinatoire.



POLICE DES CONSTRUCTIONS

Durant l'année, il y a 13 dossiers qui ont été soumis à l'enquête publique et 14 autorisations communales attribuées.

Développement de la zone industrielle de la Plaine de la Venoge

Dénériaz SA (parcelle 927) / Dépôt de stockage : le dépôt étant terminé, le permis d'utiliser a été délivré.

SHANGRI-LA (parcelle 929) / Bureaux avec halle de stockage : le bâtiment étant terminé, le permis d'utiliser a été délivré.

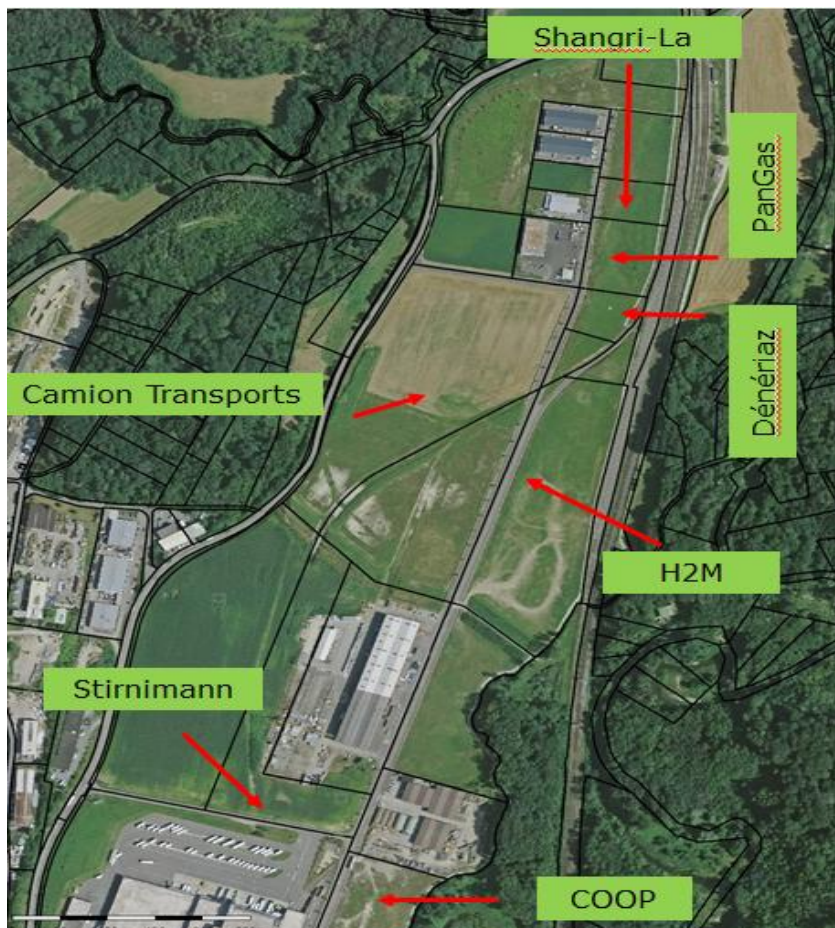
PanGas SA (parcelle 1139) / Halle industrielle avec surface de distribution gaz sanitaire et stockage : la halle étant terminée, la visite finale a été effectuée ; quelques documents doivent encore nous parvenir pour que le permis d'utiliser puisse être délivré.

Stirnimann SA (parcelle 933) / Halle industrielle et administrative : en construction.

Camion Transports SA (parcelle 924) / Centre logistique aux transbordements Rail-camions et camions-Rail + bureaux : en construction.

H2M (parcelle 926) / Centre de tri et de conditionnement des matériaux et d'un bâtiment administratif ainsi qu'une voie de desserte : la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) du Tribunal cantonal a déclaré le recours contre le projet H2M irrecevable. Le permis de construire est de ce fait exécutoire.

COOP (parcelle 920) / halle logistique et de bureaux, d'un parking souterrain de 66 places et d'une passerelle de liaison, sur la parcelle 920, ainsi que d'une voie d'accès ferroviaire privée sur la parcelle 922. Les recourants contre le projet de la COOP ont décidé de retirer leur recours. Les travaux peuvent débuter, hormis les places de parc qui sont toujours en discussion auprès de la CDAP concernant leur nombre.



DECHETS

Le périmètre VALORSA collabore avec la DGE et les 8 autres entités vaudoises en charge des déchets. Les Présidents des Conseils d'administration et les Directeurs se rencontrent plusieurs fois par année afin de coordonner leurs actions et trouver les meilleures solutions, tant au niveau des coûts que de la stratégie de gestion des déchets.

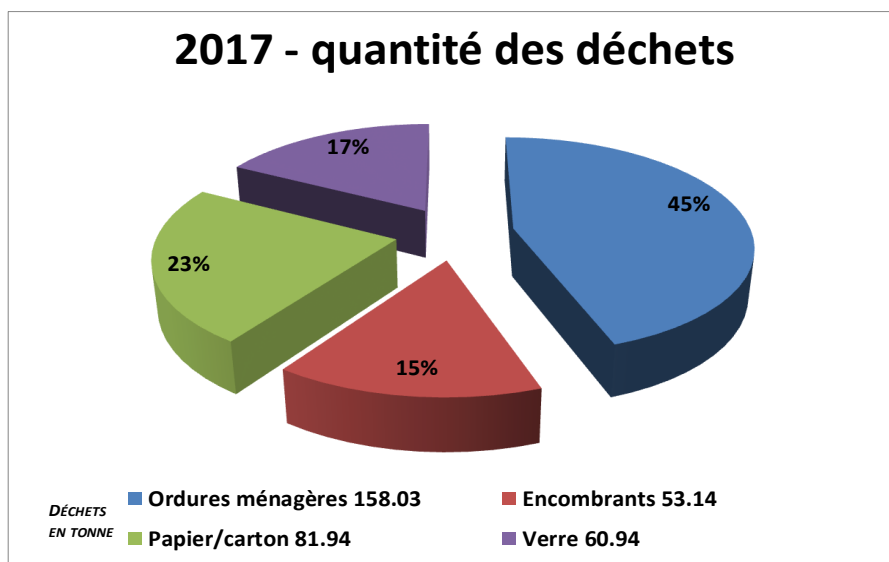
Sur la thématique de la gestion des déchets, les objets en fibrociment amiantés ont fait l'objet d'une grande opération au printemps. VALORSA a été particulièrement active dans l'information et l'organisation de cette journée cantonale.

Coordinateur de la gestion des boues de STEP, VALORSA a dû se concentrer sur la dizaine de Communes ayant un procédé de lagunage par phragmicompostage. Les quelques 500 tonnes livrées de ce matériel posent des soucis pour trouver des filières d'élimination.

VALORSA doit retravailler ce produit sur le site de Penthaz pour le rendre incinérable. Une séance a été organisée avec tous les acteurs de la chaîne de production et d'élimination de ces boues de STEP afin de trouver les meilleures options.

		2017 en tonnes facturées	2017 Destination	2017 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	23'236	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'189	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	7'216	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'908	Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDF	Chaleur
Recyclables	Papier	4'815	1/3 Carton en papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française	Carton/papier recyclé
	Verre	4'352	40% chez Vetropack, 60% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'589	Agriculteurs autour de Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	346	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	253	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
	Déchets carnés	1'108	GZM	Energie
	Information	Municipalité & Tout public	Séance d'information sur le financement des déchets 2 jours de cours pour responsables de déchetterie Cours pour l'action Amiante Demi-journée de formation pour les aides en déchetterie.	2 comptoirs régionaux (15 jours)

Statistique communale sur les déchets ramassés porte à porte :



ORPC GROS-DE-VAUD

Effectifs et organigrammes

Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est articulé de la manière suivante :

- Etat-major de bataillon (EM)
- Cp 1 Formation d'Intervention Régionale (cp 1 FIR)
- Cp 2 Etat-Major (cp 2 EM)
- Cp 3 Appui – assistance (cp 3 app/ass)
- Cp 4 Appui – assistance (cp 4 app/ass)
- Cp 5 Appui – assistance (cp 5 app/ass)

Ces formations sont constituées de 492 astreints (dont 3 volontaires et 1 femme). Afin de les épauler, nous retrouvons 3 professionnels et une secrétaire à 70%.

Les contrôles périodiques des abris se sont effectués en 2 fois cette année. Nous avons réalisé un peu moins de 200 contrôles en avril et encore une trentaine au mois de décembre.

Pour la première fois de son histoire, la Protection civile du Gros-de-Vaud, avec le SDIS Gros-de-Vaud, a offert à la population une journée portes ouvertes (JPO). Au programme de ce 2 septembre 2017 : deux démonstrations, avec une intervention en commun, suivies de la visite des locaux pompiers et protection civile. Tout au long de l'après-midi se sont tenus des postes participatifs sous forme de jeux, ainsi que des petites démonstrations techniques autour de nos locaux se trouvant dans la zone industrielle commune à nos 2 organisations. Ce fut une magnifique journée avec pas moins de 500 visiteurs sur l'entier de l'après-midi.



La cellule communication, sous le commandement du capitaine da Silva, a fait ses premiers pas au mois d'octobre. Composée de passionnés, cette petite formation aura pour but de rendre nos activités plus visibles. Un concept de communication est en voie de développement tout comme le renouvellement de notre site internet (avec l'aide du capitaine Farad). Ils seront présents dans la majorité des services et pourront ainsi montrer à tous le travail des différentes formations de notre ORPC.

Interventions en faveur de la collectivité

La 49ème Fête cantonale des chanteurs vaudois (FCCV) battait son plein sur 2 week-ends du mois de mai à Echallens. Nous avons appuyé l'organisateur pour assurer des missions de logistique et de sécurité.

En août, nous avons, pour la première fois, collaboré avec le Venoge Festival.

Nos missions étaient, comme bien souvent, d'ordre logistique. Nous avons fait une semaine et demie de montage d'infrastructures, parfois conséquentes, à l'image de la tribune VIP ou de la grande scène. Pour cet engagement, nos volontaires ont servi par tout temps, puisque nous sommes passés des coups de chaleur à des pluies torrentielles.



Engagement en situation d'urgence

L'année 2017 a commencé sur les chapeaux de roues puisque, à mi-janvier, nous avons un engagement "planifié" pour la visite d'Etat du président chinois. Nous avons assumé des tâches de surveillance des axes ferroviaires et routiers durant 2 jours (lors du passage du convoi présidentiel).

Nous avons collaboré avec l'entier des formations sécuritaires du canton qui s'étendait sur tout le territoire du canton et avons effectué plus de 3'200 km.

Un peu plus tard dans l'année, à Villars-le-Terroir, nous avons été alarmés pour 2 missions en appui au SDIS Gros-de-Vaud qui était en train de lutter contre le feu dans une grange attenante à des habitations. Notre première mission fut de ravitailler les forces d'intervention sur place (l'alarme pompier a sonné à minuit passé). Nous avons alors retroussé nos manches et préparé un repas pour ces soldats du feu et autres ambulanciers.

Assez rapidement, la deuxième mission est tombée. Les pompiers et la police avaient fait évacuer l'habitation touchée, ainsi que la maison voisine, à cause des fumées. Nous avons mis en place un hébergement d'urgence à la population en accueillant une vingtaine de personnes (dont quelques enfants) dans la construction des 3 Sapins à Echallens.

BATIMENTS COMMUNAUX

La Seringue

Ce bâtiment a retrouvé une nouvelle jeunesse. Les accès, portes d'entrées, fenêtres et volets ont eu droit à un rafraîchissement.

D'autre part, le local à l'étage de la Seringue a été repeint, ce qui permettra au futur locataire de pouvoir aménager, dès le 1er janvier 2018, dans un local rafraîchi.

Pour rappel, le local du rez-de-chaussée est mis à la disposition de la Jeunesse du village pour leurs rencontres.

Collège

La fresque sur le bâtiment, exécutée à l'occasion de la fête scolaire « le sentier des artistes », a été réalisée par M. Boda – graffeur.



Grande salle

La Grande salle a été louée 33 fois durant l'année.

La porte du congélateur a été poncée et a reçu une couche de vernis.

La Salle de Sport

Conformément au préavis présenté en janvier, le remplacement des stores « côté Sud » par un filet brise-vent a été effectué à satisfaction.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal numéro 3/2018 du 26 mars 2018
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2017
2. d'en donner décharge à la Municipalité

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

I. Rossel

S. Böhlen

Vufflens-la-Ville, le 26 mars 2018